



Ministère de l'Intérieur

Le 6 juin 2018

Communiqué de presse

Ouverture de la plateforme Percev@l - Signalement des fraudes à la carte bancaire

Parce que la police de sécurité du quotidien (PSQ) doit exploiter tout le potentiel de la révolution numérique pour fournir à nos concitoyens un service moderne, M. Gérard COLLOMB, ministre d'État, ministre de l'intérieur, a souhaité mettre en place des téléservices innovants, répondant aux enjeux de sécurité actuels.

Ainsi, comme il l'avait annoncé le 9 février dernier lors de la présentation de la PSQ, la **PLATE-FORME PERCEVAL**, permettant de signaler en ligne à la police nationale ou à la gendarmerie nationale un usage frauduleux de sa carte bancaire, est désormais ouverte¹.

Accessible dès aujourd'hui sur le site <https://service-public.fr/>, ce télé-service, développé par la gendarmerie nationale en partenariat avec la police nationale, simplifie les démarches des victimes et oriente efficacement l'action judiciaire, alors que le préjudice des fraudes à la carte bancaire, dont sont victimes les particuliers, les commerçants et les banques, atteint 250 millions d'euros par an. Pratiquement, la victime est guidée dans une démarche simple, où elle pourra renseigner les éléments utiles à partir de ses documents bancaires. A l'issue, la victime reçoit automatiquement un récépissé qu'elle pourra adresser à sa banque à l'appui d'une demande de remboursement.

Aux services d'enquête judiciaire, ce dispositif apportera une vue plus complète du phénomène de fraude à la carte bancaire, améliorant ainsi l'efficacité des investigations et la détection des fraudes de grande ampleur, et permettant d'adresser des messages de prévention ciblés.

L'engouement pour ces dispositifs atteste d'une attente réelle de nos concitoyens. Le ministère de l'intérieur continuera de développer de tels services, à l'image de la plateforme THESEE qui permettra prochainement de porter plainte pour tout fait d'escroquerie en ligne.

Service de presse de Gérard COLLOMB, ministre d'État, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

¹ Une démarche reste toujours possible en commissariat de police et en brigade de gendarmerie.